

# PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique du Lycée des métiers Paul BERT s'inscrit pleinement dans les missions attendues d'un établissement public d'enseignement, qui fait partager tout d'abord les valeurs de la République.

Le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise afin de faire acquérir aux élèves les compétences générales et professionnelles dans le champ de la spécialité qu'ils ont choisie. La validation de ces acquisitions se fait par les examens (CCF et épreuves ponctuelles) en fin de formation.

S'il a cette mission, et ce projet y participe pleinement, l'établissement prépare et accompagne également l'élève dans ses intentions de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Comme il se doit de préparer les élèves aux métiers de demain : les élèves qui entrent en formation en 2022 seront toujours en activité en 2065, et les évolutions nécessitent que nous préparions les élèves à acquérir des capacités d'adaptation, d'autonomie mais aussi de travail collaboratif, dans un monde où le numérique prend de plus en plus de place.

Ce projet s'inscrit également dans les axes prioritaires de projet académique 2021-2025, notamment sur les axes 1, 2, 3 et 4 :

*-Fiche action 1 : Mieux prendre en compte la difficulté scolaire pour garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux pour tous les élèves*

*-Fiche action 2 : Promouvoir des pratiques pédagogiques développant les compétences sociales, cognitives et émotionnelles des élèves*

*-Fiche action 3 : Promouvoir des pratiques d'évaluation renforçant l'estime de soi et le désir d'apprendre*

*-Fiche action 4 : Développer les compétences numériques des élèves*

## Le projet pédagogique du lycée

### Pratiques pédagogiques

**Constat : L'équipe enseignante doit placer l'innovation pédagogique au centre de ses réflexions, car la transformation des métiers s'accélère. Nos pratiques pédagogiques doivent évoluer en ce sens. Aussi nous sommes conscients qu'il est nécessaire de diversifier les méthodes d'apprentissage afin de favoriser l'acquisition des compétences des élèves et leur permettre de mieux réussir.**

« Le terme « innovation » est généralement associé à la science et au progrès... L'innovation pédagogique est une action pédagogique caractérisée par l'attention soutenue portée aux élèves, au développement de leur bien-être et à la qualité des apprentissages. Elle se caractérise par la nouveauté, le changement, l'amélioration et la durabilité. »

Les caractéristiques de la population scolaire accueillie en lycée professionnel justifient également la nécessité d'utiliser des pratiques pédagogiques interactives.

Si le cours de type « traditionnel et dialogué » (l'enseignant fait son cours en sollicitant les questions des élèves), plus transmissif, peut être envisagé dans certaines situations, l'équipe enseignante privilégiera plutôt une approche plus active des apprentissages pour :

-faire émerger le savoir à partir d'une mise en activité (exercices, résolution de problème, étude de cas), suivie d'une élaboration collective des notions abordées pour rendre manifestes les connaissances et faciliter ainsi leur appropriation,

-dynamiser le cours et diversifier celui-ci en faisant alterner les activités individuelles ou à plusieurs,

-tenir compte des différents niveaux des élèves, des besoins éducatifs particuliers, des projets d'accompagnements dont certains élèves bénéficient, en prévoyant des contenus comportant un volume et des degrés de difficulté et de complexité différents.

Partant de ces constats et de la volonté de mieux faire réussir les élèves, les enseignants du lycée Paul Bert se donnent comme objectif prioritaire de :

« **Développer des pratiques pédagogiques actives et innovantes, tant au niveau de la méthode que des outils.** »

Le lycée mène une expérimentation pédagogique (Projet CARDIE) depuis quelques années sur la classe de 3 PREPA MÉTIERS, qui au niveau de la pédagogie développe les axes suivants :

- Enseignement et évaluation uniquement par compétences, droit à l'erreur, différenciation, remédiation, réévaluation,
- Développement du travail collaboratif et de l'apprentissage par les pairs, responsabilisation des élèves,
- Pédagogies de projets en lien avec les parcours (avenir, éducatif de santé, citoyen, éducation artistique et culturelle),
- Axes de progrès personnalisés par trimestre pour chaque élève, conseils de progrès où les familles sont sollicitées pour y participer.

Autre expérimentation CARDIE qui a été menée au lycée et qui serait à poursuivre: « **Co-construire son parcours dans une nouvelle démarche de formation** » dont l'objectif était de créer un parcours permettant à l'élève de devenir acteur de sa formation en stimulant sa création, en mobilisant son savoir, en s'appuyant sur ses compétences.

Dans la suite des expérimentations menées les pratiques pédagogiques suivantes seront privilégiées :

#### **Apprentissage croisé**

La démarche ici est de connecter l'apprentissage informel à l'enseignement formel. C'est l'apprentissage croisé qui désigne la liaison entre les connaissances « formelles » apprises dans l'établissement, et les apprentissages informels de la vie de tous les jours, acquis lors d'activités personnelles, culturelles et de loisirs, mais aussi pour nos élèves en milieu professionnel, puisque leur temps de formation inclut des semaines en entreprise.

#### **Classe inversée**

La classe inversée permet d'individualiser et de différencier l'enseignement. En termes simples, l'apprenant travaille individuellement et à son rythme. Les supports, au vu de la population scolaire en établissement professionnel, se doivent d'être simples et attractifs,...

Elle développe l'autonomie des élèves et leur sens de responsabilité dans les apprentissages.

Elle permet aux enseignants en face à face classe de libérer du temps dans l'apprentissage des savoirs faire, et non plus uniquement des savoirs.

#### **Classe coopérative/Classe collaborative/Travail de groupe**

Cette pratique optimise l'aspect coopératif du cours en favorisant la coopération et la collaboration entre les élèves et les professeurs.

Cette pratique pédagogique désigne plusieurs procédures interactives qui se déroulent en petits groupes (entre 2 et 5 élèves). Les élèves travaillent ensemble sur des tâches pédagogiques en groupes plus restreints. Ils peuvent s'entraider en pratiquant le jeu coopératif. En général, les activités de coopération scolaire partagent les caractéristiques suivantes :

- Les activités proposées sont des tâches courantes ou des activités de coopération qui sont mieux gérées par le travail de groupe,
- Ils utilisent un comportement coopératif pour accomplir leurs tâches ou leurs activités communes d'apprentissage,
- Chaque élève est interdépendant. Les activités sont structurées de manière à ce que les élèves aient besoin les uns des autres pour réussir leur travail en s'appuyant sur les compétences de chacun.

Pour ce qui est de l'enseignement en langue étrangère, adopter une approche pédagogique coopérative permet de répondre aux préconisations du programme de langue vivante et aux enjeux de la « pédagogie de mise en situation active » et de la « différenciation pédagogique » (concepts apparus dans le programme de 2019), de mieux cerner les besoins des élèves et de mieux y répondre.

Le travail coopératif en cours de langue permet de développer, comme le souligne Sylvain Connac, l'affirmation de soi, le langage, l'écoute, le questionnement, l'entraide, la citoyenneté et la responsabilité.

La plateforme e-twinning est un des outils utilisés au sein de l'établissement pour développer des projets européens basé sur cette dite pédagogie collaborative de même que le recours au jeu, à la démarche de projet, au tutorat (par exemple avec les assistants de langue), à la mise en place de marchés de connaissances (réseaux d'échanges réciproques de savoirs) par exemple.

Les dispositifs mis en place dans le cadre de la TVP (Transformation de la Voie Professionnelle) comme le chef d'œuvre sont tout à fait adaptés pour la mise en place d'une telle pratique. Les projets d'animation menés par les élèves dans le cadre de certains référentiels (Bac Pro ASSP ou Bac Pro AEPA) sont également tout indiqués, et d'une façon générale la pédagogie de projet.

Sur le Bac Pro AGORA, des scénarios pédagogiques sont conçus en travail coopératif : chaque élève fait partie d'un service différent de l'entreprise et travaille en concertation avec ses camarades pour atteindre les objectifs définis.

Ces situations développent donc également le travail collaboratif.

Le travail de groupe favorise le tutorat des pairs. C'est-à-dire, les élèves les plus en difficulté bénéficient du soutien et des explications de leurs pairs. Tandis que les élèves les plus à l'aise, en fournissant des explications à leurs pairs, approfondissent leur propre compréhension et renforcent leur apprentissage.

Afin de favoriser ces pratiques, suite à la restructuration de l'Aile Ouest du lycée, plusieurs salles seront organisées en salles flexibles permettant de favoriser l'ensemble de ces pratiques. Cette modalité de travail qui permet à l'élève de choisir son espace et son activité en fonction de ses besoins, mais aussi d'aider ses camarades favorise l'autonomie, la prise d'initiative et la responsabilité.

### ***L'échec productif***

Cette pratique considère l'échec ou erreur comme une première étape vers le succès. Et comme un outil d'apprentissage à part entière. Elle valorise les erreurs au lieu de les sanctionner. Aussi, les élèves perçoivent l'erreur comme une brique participant à l'acquisition des compétences et des connaissances attendues, à la construction de leur savoir, savoir-faire et aussi savoir-être.

Quelques exemples : l'utilisation d'un cahier de brouillon, pour garder trace des erreurs et de leur correction, la possibilité de refaire une activité sur laquelle il y avait des erreurs, et on parlera également du « gommage » qui est à proscrire, dans le sens où il vise à ne pas garder trace de l'erreur. D'autres pratiques sont déjà mises en place avec notamment l'écriture à 3 temps qui consiste à **faire rédiger un texte en 3 étapes**:

- étape 1 : **l'écriture** où l'élève rédige un texte à partir de la compréhension de la consigne et du ou des documents proposés,
- étape 2 : **la réécriture** où l'élève prend en compte les conseils (modifier, supprimer, ajouter certains éléments, corriger ses erreurs de langue) du professeur pour améliorer son premier texte,
- étape 3 : **la finalisation** où l'élève réécrit son texte pour l'améliorer et corriger les erreurs de langue à l'aide du traitement de texte si cela est possible.

Sur proposition d'enseignants de l'équipe éducative désireux de continuer à faire évoluer leurs pratiques pour répondre au mieux aux besoins de leurs élèves, un LAAC (**Laboratoire d'Analyse de l'Activité en Classe**) est mis en place. Ce LAAC intercatégoriel et interdisciplinaire, basé sur une démarche laboratoire, travaille sur le choix d'une question d'investigation. Des traces du réel (productions écrites d'élèves, photos, vidéos de classe, entretien avec l'enseignant ou un élève, enquête auprès des élèves) sont analysées afin de construire, d'expérimenter et d'évaluer des outils collectifs.

Ce dispositif vise à rendre la pratique pédagogique plus efficace au service de la réussite des élèves, en partant de l'échange des pratiques ordinaires en classe.

A terme un label « LAAC » reconnaissant la qualité de la formation et de la réflexion collective de l'équipe pédagogique sera demandé.

## **Pratiques d'évaluation**

***Constat : L'ensemble des référentiels des spécialités du lycée professionnel sont écrits en compétences. L'enseignement se fait également par compétences et non plus uniquement en terme de savoirs. L'évaluation des acquis des élèves se fait également par compétences, ce qui est beaucoup plus formateur pour l'élève, en donnant du sens à ses apprentissages, en lui permettant de mieux se situer par rapport aux attendus, ce qui est un levier essentiel à ses progrès.***

Quelle que soit la classe de l'élève au lycée des métiers Paul Bert, le choix de l'équipe pédagogique pour l'évaluation est **une entrée par compétences**. Cependant, aux évaluations réalisées pourront être associés des notes, celles-ci étant nécessaires pour différentes opérations liées à l'orientation ou aux examens (Affelnet 3<sup>ème</sup>, Affelnet 1<sup>ère</sup>, Livret Scolaire du Lycéen (LSL), Parcoursup et fiches Avenir, CCF, ...).

## **Les différents types d'évaluation utilisés au lycée sont :**

**L'évaluation diagnostique** : elle permet d'établir un état des lieux, de savoir sur quels acquis on peut compter, de repérer ce qu'il faudra combattre (représentations par exemple). L'utilisation de ce type d'évaluation progresse, permettant de repérer, par exemple en début de seconde, les élèves aux acquis fragiles voire insuffisants qui sont les élèves dits en difficulté. Cette forme d'évaluation permet parfois de constituer des groupes de besoins dans le cadre des modules ou des groupes d'AP. Pratiquée en début d'année, elle peut permettre également de mettre en place un système de tutorat entre élèves ou entre élève et enseignant.

**L'évaluation formative**: elle renseigne sur les acquis en construction. Elle permet à l'élève de prendre conscience de ses progrès et de ses erreurs et ainsi d'avancer. Elle correspond à l'adage « évaluer pour évoluer ». Cette évaluation en continu apporte une vraie connaissance des élèves. C'est le type d'évaluation qui est le plus adaptée à l'évaluation par compétence et **que les équipes pédagogiques doivent privilégier**.

**L'évaluation sommative** : « Évaluation intervenant au terme d'un processus d'apprentissage ou de formation afin de mesurer les acquis de l'élève ou de l'étudiant. » (*Bulletin Officiel n°33 du 20 septembre 2007*).

C'est une évaluation-bilan ou contrôle, qui permet à l'élève de se positionner à un instant « T », et qui doit être utilisée en cohérence avec l'évaluation formative. Son utilisation doit être limitée.

Elle peut être notée, notamment lors de la mise en place des examens blancs organisés au lycée.

**L'évaluation certificative ou CCF** (Contrôle en Cours de Formation) : elle vise à positionner l'élève en terme d'acquisition de compétences, suivant des échéances réglementaires et des préconisations différentes selon les disciplines. Elle donne lieu à une note, non communiquée à l'élève et qui est prise en compte dans les épreuves d'examen pour l'obtention des diplômes.

## **Les différentes modalités d'évaluation**

Tous les temps d'apprentissage et lieux d'apprentissage de l'élève peuvent permettre de réaliser des évaluations, qui ne se réduisent donc pas uniquement à un temps d'évaluation style « devoir en classe ».

Elles peuvent prendre des formes différentes :

-production individuelle ou production collective

-des formats différents : présentation orale, document ou réalisation à produire, ou, de façon plus classique, écrit à rédiger,...

-évaluation individuelle ou collective

-évaluation par l'enseignant, ou par les pairs ou par l'élève lui-même, à savoir auto-évaluation qui offre aux élèves la possibilité de se « tester », s'il s'agit d'un oral, ou de juger le niveau de leur production. Utiliser des outils d'auto-évaluation permet à l'élève de se situer dans les attendus et à l'enseignant d'intervenir de façon plus individualisée pour orienter le travail.

## **Le choix de l'établissement est de :**

- **diversifier au maximum les temps et lieux d'évaluation des élèves,**

- **varier les modalités d'évaluation, afin d'en proposer plusieurs, si possible, par périodes pédagogiques, ceci permettant d'avoir une évaluation la plus juste de leur degré de maîtrise des compétences et connaissances. La moyenne trimestrielle d'un élève, en lien avec son niveau de maîtrise, doit être construite à partir d'une pluralité d'évaluations et donc de notes. Sauf exception, un minimum de trois évaluations est conseillé.**

- **si l'entrée des évaluations se fait par compétences, pour donner plus de sens aux apprentissages de l'élève, à son positionnement, et aux progrès attendus, la note « zéro » n'a aucun sens dans une évaluation formative et est donc à proscrire.**

**Cette note ne se justifie que :**

- **dans le cadre d'une évaluation certificative ou CCF, si l'élève a été absent sans justificatif, et que, reconvoqué plusieurs fois, il ne s'est toujours pas présenté à son évaluation,**
- **dans le cadre d'une évaluation sommative où elle correspond à la valeur du travail pédagogique rendu.**

-**permettre à l'élève, une fois une évaluation rendue, de proposer un travail supplémentaire qui montre qu'il a progressé et atteint des compétences auparavant non maîtrisées dans l'évaluation. Cette valorisation de l'effort et de la progression doit s'accompagner, si l'évaluation a été notée, de points supplémentaires.**

## Renforcer la professionnalité des élèves

*Constat : Comme nous l'avons déjà écrit, le lycée professionnel propose un enseignement en relation avec l'entreprise afin de faire acquérir aux élèves les compétences générales et professionnelles dans le champ de la spécialité qu'ils ont choisie. Parmi les compétences attendues certaines relèvent de la posture professionnelle.*

Conscients de l'importance que les élèves acquièrent dès le lycée une attitude, un comportement en adéquation avec le monde professionnel de la spécialité qu'ils ont choisi, il est rajouté dans les compétences transversales évaluées un item « **Adopter une attitude professionnelle** » qui sera donc également évaluée.

Les équipes pédagogiques, notamment professionnelles, pourront donc évaluer cette compétence, qui pour les sections des Métiers de la Relation Clients (CAP et BacPro), ou encore AGORA et AEPA, passera également par le respect du port de la tenue professionnelle, lors de la « **Journée de la tenue professionnelle** » instituée chaque semaine, et où l'élève doit porter les vêtements financés par la région Nouvelle Aquitaine (EPI)

## Renforcer la maîtrise des langues étrangères des élèves

*Constat : le niveau en langue étrangère des élèves qui entrent en voie professionnelle n'est pas, d'une façon générale, très satisfaisant. Or comme le rappelait le Conseil National des Programmes en Juillet 2019:*

*« L'apprentissage et la pratique des langues vivantes sont une composante essentielle des parcours de formation des élèves de la voie professionnelle. L'acquisition des moyens linguistiques permettant de communiquer avec des collègues, des partenaires ou des clients étrangers constitue le premier objectif des enseignements de langues vivantes dans les formations conduisant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) et au baccalauréat professionnel. Plus largement et plus profondément, ces enseignements jouent un rôle de premier plan dans l'acquisition des compétences transversales relevant des trois champs suivants :*

- L'adaptabilité aux mobilités (géographiques et fonctionnelles) ;*
- La découverte d'autres cultures, la compréhension de l'autre, la socialisation et la citoyenneté ;*
- La formation, l'autoformation et le développement culturel et professionnel tout au long de la vie. »*

Afin de renforcer le niveau en langue étrangère de nos élèves, le projet de langues du lycée, labellisé EUROSCOL depuis 2019, inclut :

**-les sections européennes Anglais et Espagnol**, ouvertes à la carte des langues sur les spécialités de la Relation Client : avoir une section européenne, permet à l'élève d'avoir une occasion supplémentaire de travailler la langue étrangère, de progresser par le biais de l'enseignement professionnel (DNL) qui constitue une nouvelle entrée. C'est pour l'élève une nouvelle façon de percevoir l'utilité de la langue étrangère et donc de créer ou de susciter une nouvelle motivation. A moyen terme et long terme, cela s'avère être une plus-value en terme d'insertion professionnelle.

**-les partenariats E-Twinning avec des établissements étrangers** : la plateforme permet de mener des projets collaboratifs innovants et motivants pour les élèves, de renforcer l'ouverture à l'international.

**-le développement des mobilités financées par ERASMUS+**, à toutes les spécialités de la carte des formations : ces mobilités permettent aux élèves de gagner en compétence langagière, de construire leur citoyenneté européenne et leur professionnalité (observation et mise en pratique de techniques différentes de celles de leur pays d'origine ou transfert de compétences).

## Périodes pédagogiques

*Constat : En enseignement professionnel le temps de formation sur le cursus de 2 ou 3 ans, et celui de chaque année scolaire, se répartit entre un nombre de semaines de formation dans l'établissement scolaire et un nombre de semaines de formation en entreprise. L'équilibre de chaque période est parfois difficile à mettre en place quand on doit tenir compte également d'impondérables comme le calendrier de l'orientation (en 3<sup>ème</sup>, en fin de 2<sup>nde</sup>, durant la terminale avec Parcoursup) ou celui encore des examens.*

Afin de renforcer le suivi des élèves et des classes, d'harmoniser le découpage quel que soit le niveau, le choix de l'établissement pour toutes les classes de 3<sup>ème</sup>, CAP et Bac Pro est un découpage en trimestre, plus adapté pour suivre les procédures d'orientation, et ce également pour les classes de terminale avec la procédure Parcoursup, car les notes du 2<sup>ème</sup> trimestre, qui pourra aller jusqu'à la fin mars de chaque année scolaire, remontent dans Parcoursup (avec un fonctionnement en semestre, les notes s'arrêteraient à la mi-janvier pour une remontée Parcoursup).

Les classes de BTS avec un nombre de semaines de stages important sur la 1ère année de formation, et des examens organisés tôt en fin de 2<sup>ème</sup> année, fonctionneront avec un découpage pédagogique en semestre.

## Bulletins périodiques

**Constat : A la fin de chaque période pédagogique, suite au Conseil de Classe qui se tient, un bulletin trimestriel ou semestriel est envoyé aux élèves et à leur famille. La circulaire du 28-06-99 insiste sur « ... la forme et le contenu des bulletins ... afin de mieux les inscrire dans une démarche pédagogique et éducative. Il s'agit d'abord d'encourager l'élève à progresser plutôt que de l'enfermer dans une évaluation-sanction. »**

S'inscrivant dans cette démarche l'équipe pédagogique du lycée s'engage dans le sens suivant :

-le bulletin sera présenté par compétences et fera ressortir le niveau atteint par les élèves suivant les items évalués,  
-le bulletin pourra contenir également des notes, ce qui est nécessaire pour les remontées de certains niveaux (1<sup>ère</sup> et Terminale) en ce qui concerne le LSL (Livret Scolaire du lycéen) ou encore ParcoursSup,  
-En reprenant le sens de la circulaire :

- « Les commentaires relatifs à chaque élève doivent comporter, d'une part, une appréciation sur ses performances scolaires, valorisant ses points forts et l'encourageant à progresser et, d'autre part, des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats. »
- « Il faut dire à l'élève ce qu'il fait et ce qu'il doit faire et privilégier les appréciations de nature à l'encourager pour que le bulletin trimestriel remplisse réellement son rôle éducatif. »
- « Il est demandé de bannir tout vocabulaire trop vague ("peut mieux faire", "moyen"), réducteur ("faible", "insuffisant") voire humiliant ("inexistant", "nul", "terne") qui n'aide aucunement l'élève. »

Si le bulletin est un élément important de communication avec la famille, la relation parents/école ne se limite pas à cela. L'espace Parents des ENT (Espace Numérique de Travail) est devenu un outil indispensable, ainsi que le Programme annuel de rencontres avec les familles, présenté au début de chaque année scolaire en Conseil d'Administration.

## Renforcer les compétences numériques

**Constat : Dans le monde professionnel actuel, l'usage du numérique devient omniprésent, et prendra de plus en plus de place dans les années à venir. Le lycée professionnel doit préparer les élèves à cela. Le lycée Paul BERT était déjà lycée pionnier pour PIX, outil permettant d'évaluer, de développer et de certifier les compétences numériques. La carte des formations de notre lycée des métiers étant tournée vers le tertiaire et les services, l'équipement informatique et numérique de l'établissement est conséquent (près de 300 ordinateurs PC ou portables) et doit permettre aux équipes de développer des pratiques où cet outil prend toute sa place.**

Il est proposé dès la rentrée de chaque année scolaire, un parcours PIX (outil d'évaluation de l'acquisition des connaissances et compétences numériques) pour tous les élèves du lycée. Ce parcours s'intègre à la progression des différents dispositifs d'Accompagnement Personnalisé de toutes les classes (dispositif CAPCO en CAP et en Bac Pro). Des certifications PIX sont ensuite organisées pour les élèves qui ont acquis les niveaux requis dans les domaines nécessaires.

La plateforme PIX utilisée permet de :

- mesurer ses compétences numériques (diagnostic)
- développer ses compétences numériques (acquisition)
- valoriser ses compétences numériques (certification)

## Au niveau des enseignements

Les référentiels des différentes spécialités du lycée intègrent des compétences numériques, et il est donc nécessaire pour les enseignants d'avoir accès à des équipements informatiques et numériques en nombre suffisant.

L'équipe pédagogique du lycée est consciente de l'apport important du numérique dans la pratique d'enseignement. Cela permet tout d'abord de diversifier celle-ci et de l'enrichir par des techniques, outils,..., qui favoriseront l'acquisition des connaissances et compétences attendues des élèves dans les différentes disciplines.

La formation dans son ensemble, mais aussi linguistique et interculturelle des élèves de la voie professionnelle, exige qu'ils soient confrontés à des données, des documents, etc. qui éveillent leur curiosité et enrichissent leur perception et leur connaissance du monde. De ce fait, la mise en œuvre des programmes requièrent une exploitation régulière et raisonnée des ressources numériques, tout comme elle suppose l'utilisation fréquente et appropriée, dans et hors de la salle de classe, des outils et équipements numériques.

Les ENT-Espaces Numériques de Travail-, fortement utilisés dans l'établissement (Pronote et Lycée Connecté), sont devenus des outils incontournables, qui permettent aussi une continuité dans l'acquisition des apprentissages, même si parfois le niveau d'équipement des familles des élèves de notre établissement est inférieur au taux moyen des élèves français.

L'utilisation importante des équipements du lycée nécessite une responsabilisation importante de la part des élèves (Chapitre IV du Règlement Intérieur-Charte d'utilisation de l'informatique et de l'Internet-), mais aussi des enseignants qui veilleront à son bon état, et à sa mise en charge électrique pour les ordinateurs portables, à la fin du cours.

### **Nécessité de formation des personnels**

Afin d'être en capacité de répondre à ces exigences, il est nécessaire que l'équipe pédagogique développe ses compétences numériques et monte en compétences. En lien avec le projet numérique et les référents numériques du lycée, il est mis en place des actions en interne pour atteindre cela : mise en place de formations internes sur l'utilisation des ENT et des outils informatiques et numériques, parcours PIX enseignants,...

### **Renforcer la pratique sportive des élèves**

Labellisé « *Génération 2024* » depuis 2019, le lycée se donne comme objectif d'encourager la pratique physique et sportive de tous les élèves, avec également le sport adapté et le sport partagé. Le projet d'EPS du lycée avec des objectifs ambitieux, s'inscrit totalement dans le sens de ce que nous souhaitons développer.

La mise en place depuis 2021 de l'UF2S, Unité Facultative Secteur Sportif, sur la spécialité AEPA (Animation Enfance et personnes Agées), en est un exemple concret.

### **Accompagner l'élève tout au long de sa scolarité**

**Constat : La population scolaire qui entre en lycée professionnel a très souvent un profil d'élèves ayant eu des difficultés scolaires dans leur parcours antérieur, avec des difficultés relevées dans la maîtrise des compétences, des difficultés cognitives, des difficultés relationnelles et comportementales. Une partie de notre public est « très fragile ».**

#### **1. CAPCO (Consolidation Accompagnement Personnalisé et au Choix de l'Orientation)**

Les élèves de seconde professionnelle et CAP passent des tests de positionnement en français et mathématiques en début d'année scolaire. Ces tests de positionnement nationaux permettent de pointer les compétences à soutenir chez l'élève et également de mettre en valeur les réussites et les acquis, en adéquation avec les résultats scolaires et les observations de l'équipe pédagogique.

**Le dispositif CAPCO permet d'accompagner l'ensemble de nos élèves par une consolidation des fondamentaux en mathématiques et français, par un accompagnement personnalisé sur les outils numériques, par une aide sur le choix à l'orientation**

- Le dispositif d'accompagnement est le suivant : 1h d'AP (avec entre autres le développement des compétences numériques), 1h de consolidation (math et français) et 1 h de choix à l'orientation, et concerne tous les élèves de 2<sup>nde</sup> (BCP et CAP) et 1ère.
- En classe de terminale, l'accent est porté sur l'accompagnement professionnel, la poursuite d'études et l'insertion professionnelle. Une heure hebdomadaire en mathématiques ou en français permet encore de consolider les connaissances fondamentales.

La construction de ces dispositifs est arrêtée en concertation, par niveau, chaque année, de façon à présenter un ensemble harmonisé et lisible pour tous (document de présentation réalisé).

#### **2. Le projet Cardie 3<sup>ème</sup> Prépa-Métiers.**

Les élèves qui arrivent en 3ème Prépa Métiers sont souvent en difficulté sociale et scolaire (orientation vers la classe de 3ème Prépa Métiers plus ou moins choisie, estime de soi dégradée, parcours scolaire laborieux, situation familiale et personnelle parfois complexe...). L'objectif premier est de permettre aux élèves de retrouver le goût de l'école, le plaisir d'apprendre et de retrouver les conditions d'un réel épanouissement personnel ; Le dispositif d'aide aux devoirs mis en place s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

#### **3. CESCE et Culture**

Il est important de rappeler que les nombreuses actions conduites (santé, citoyenneté, culture et environnement) doivent pouvoir s'effectuer dans un cadre cohérent et collectif, en s'articulant avec les enseignements et les référentiels. L'ensemble des actions est de donner du sens au parcours scolaire de chaque élève.

#### **4. Orientation positive et Ambition scolaire (Poursuites d'études)**

Dans la perspective d'une orientation progressive permettant de construire des parcours de formation personnalisés le plus proche possible de ses aspirations, chaque élève des filières Bac professionnel ou CAP bénéficie d'un accompagnement au choix à l'orientation : orientation fin de seconde pro, informations sur les métiers et les formations, forums, parrains professionnels .....en lien avec le CLEE et les partenaires extérieurs.

En classe de Terminale les élèves sont amenés à choisir entre les modules d'insertion professionnelle ou poursuite d'études. Le choix n'est pas irréversible et chaque élève pourra s'inscrire sur Parcoursup s'il le souhaite.

Faire évoluer les représentations du monde économique et professionnel et améliorer sa mobilité sont les axes communs aux deux modules.

Dans le module « *Poursuite d'études* », la consolidation méthodologique, la projection dans l'enseignement supérieur, la préparation puis l'accompagnement à la procédure Parcoursup, sont les leviers essentiels pour ouvrir des perspectives positives à l'élève quant à la suite de son parcours.

Afin de donner du sens à cela, les professeurs de STS du lycée, interviendront chaque année dans les modules de préparation aux études supérieures des classes de Terminale Bac Pro.

La mise en place de liaison avec d'autres établissements proposant des poursuites d'études à nos élèves est également un élément important qui permet de mieux préparer nos élèves aux attendus et exigences de ces poursuites.

Dans le même sens, après une année d'expérimentation en 2020-2021, le lycée Paul BERT met en place pour toutes les classes de Terminale Bac Pro un enseignement de philosophie, à hauteur d'une heure/semaine, dont les objectifs sont de :

- renforcer la culture générale
- renforcer l'esprit d'analyse, de réflexion et d'expression

En se projetant vers une orientation future et en se donnant les moyens de réussir le DNB, les élèves de 3<sup>ème</sup> sont accompagnés dans la construction d'un projet d'orientation choisie porteur de réussite (DP5 et projet Cardie).

#### **Accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier**

***Constat : Le lycée Paul Bert a développé depuis plusieurs années une « culture » de l'inclusion. Les plans d'accompagnement des élèves (PAP-PAI-PPS) sont chaque année de plus en plus nombreux : 105 à la rentrée 2021, 125 à la rentrée 2022, et nécessitent une implication importante des équipes pédagogiques dans leur mise en application.***

L'établissement met en œuvre une éducation inclusive de qualité qui résulte d'une action collective dans laquelle l'ensemble de la communauté éducative doit s'impliquer. L'élève et la prise en compte de ses besoins éducatifs particuliers sont au cœur même des missions de chacun. Ces missions s'articulent autour de cinq axes, détaillées ci-après

L'ensemble des plans d'accompagnement et protocole (PAI, PAP, PPS, PPRE) mis en ligne sur le logiciel PRONOTE sont accessibles aux familles, et aux membres de l'équipe éducative et enseignante qui se doivent réglementairement de les mettre en œuvre.

#### **Accueillir et proposer un parcours de formation adapté :**

En collaboration avec les collèges de secteur, le projet de formation est préparé en amont, dès la classe de 3ème et un accueil individualisé lors des journées d'inscription est-proposé.

Des adaptations peuvent être mises en place (Durée de formation, emploi du temps individualisé, adaptations pour les PFMP ...) et une évaluation régulière des besoins de l'élève permet de faire évoluer ses adaptations.

#### **S'adapter aux besoins éducatifs particuliers des élèves :**

L'établissement propose une organisation pédagogique adaptée aux besoins : des temps de regroupement avec les coordonnateurs ULIS-PRO pour consolider certains apprentissages, du co-enseignement en classe entre les enseignants de discipline et les coordonnateurs ULIS....La mise en œuvre des plans d'accompagnement (PAI, PAP, PPS et PPRE) est conjointement réfléchi avec les familles et l'équipe éducative et les différents les partenaires L'établissement peut proposer une utilisation du matériel pédagogique adapté aux besoins de l'élève



### **Sécuriser le parcours de formation de l'élève :**

Pour sécuriser le parcours de formation, ce dernier est formalisé, l'objectif étant l'obtention d'un diplôme de niveau 3 ou 4, l'acquisition de compétences professionnelles et/ou une attestation de compétences.

Lors des évaluations et CCF, les adaptations et aménagements sont mises en place, conformément aux préconisations des différents plans d'accompagnement et protocoles.

Un parcours valorisé et un accompagnement individualisé est proposé pour la recherche de lieu de stage en entreprise.

### **Former et accompagner les équipes éducatives à la scolarisation des élèves à besoin éducatif particulier :**

Pour aider les équipes pédagogiques à comprendre, identifier les besoins de l'élève et mettre en œuvre les aménagements et adaptations pédagogiques, plusieurs outils créés par la référente du PIAL sont partagés dans une banque de données sur le réseau pédagogique du lycée et via le Livret Parcours Inclusif.

Il est rappelé que la mise en œuvre des adaptations et aménagements est statutairement obligatoire.

Des temps de formation et d'accompagnement sont proposés régulièrement aux AESH et aux enseignants

Un groupe de Pilotage Ecole Inclusive composé de plusieurs représentants de la communauté éducative, dont l'équipe des AESH, se réunit également régulièrement afin de proposer des axes de réflexion autour de l'accessibilité des apprentissages, de la différenciation pédagogique et d'une meilleure prise en compte des besoins des élèves.

### **Travailler en partenariat :**

Des rencontres régulières AESH/Famille/Enseignant/CPE/infirmier/Proviseure Adjointe sont organisées tout au long de l'année scolaire afin d'instaurer une relation de confiance avec les parents pour construire une relation de qualité au profit de l'élève. Les relations de travail en commun avec les partenaires du médico-social et du médical sont à préserver.

Le développement du partenariat avec les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap (Cap 'Emploi, APAJH) ainsi qu'avec les entreprises (grandes enseignes de prêt à porter, services d'aide à domicile...) est à intensifier.

Si l'élève souhaite poursuivre ses études au terme de sa formation, l'objectif est de favoriser un projet de poursuite d'études ambitieux, une continuité des parcours et un accès à l'enseignement supérieur, grâce à un accompagnement personnalisé.

Ce projet a été travaillé par le Conseil Pédagogique qui s'est réuni plusieurs fois afin d'échanger et d'avancer dans la rédaction de ce qui est posé ici.